DLP 25-7-66 522452

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE CHAMPAGNE (Tél. 47-22-87)
(AISNE, ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE, MEUSE)

ABONNEMENT ANNUEL
15 F

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 5, place Paul-Jamot - REIMS.
C. C. P. : CHALONS-SUR-MARNE 2.802-15

SUPPLEMENT N° 2 au BULLETIN N° 70 de JUILLET 1966 — 18 juillet 1966

VIGNE

AVERTISSEMENTS.-

Mildiou : Un nouveau traitement doit être appliqué dans la majorité du vignoble, où les pluies ont été abondantes. Il devra être réalisé avec un soin tout particulier dans les zones où existent des foyers actifs.

Vers de la grappe . Un traitement visant la deuxième génération doit être réalisé dans les vignobles habituellement contaminés.

INFORMATION.-

Oïdium : Il convient de rester vigilant à l'égard de ce champignon.

ARBRES FRUITIERS

INFORMATION.-

Tavelure du pommier et du poirier : En raison des chutes de pluie de ces derniers jours, la protection doit être maintenue dans les vergers contaminés.

GRANDE CULTURE

AVERTISSEMENTS.-

Mildiou de la pomme de terre : Il est conseillé de renouveler pour le 22 juillet la protection du feuillage de toutes les cultures à défaner ou à arracher après le 28 juillet y compris les variétés féculières.

Il est rappelé que toute pluie (ou ensemble de précipitations) supérieure à 20 mm est considérée comme ayant dégarni le feuillage d'une protection suffisante et doit donc être suivie dès qu'il est possible, d'une nouvelle pulvérisation fongicide.

P1.167

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Lors du défanage de pommes de terre par utilisation de chlorate dans des pulvérisateurs employés auparavant pour l'épandage de fongicides organiques de synthèse, il s'est produit dans plusieurs cas l'inflammation des dépôts de ces fongicides.

Dans les circonstances actuelles, l'emploi alterné de chlorate de soude et de fongicides organiques s'imposant assez fréquemment, la plus grande vigilance est recommandée aux exploitants pour éviter tout risque d'incendie ; ils veilleront en particulier au nettoyage soigneux des appareils, intérieurement et extérieurement y compris les tuyauteries et les rampes. En outre, les quais de chargement seront tenus en parfait état de propreté, ainsi que les locaux de stockage ou les dépôts de produits seront maintenus bien séparés.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

l'Inspecteur de la Circonscription Phytosanitaire de REIMS.